

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 29 avril 2016 à 19 H

Sous la présidence de M. RINKENBACH René

Membres présents : Mmes et MM : BINGER F – DE FRANCESCO D - GAUTAUX E
GREFF H- KLEIN C - KOMLANZ L – MULLER M – PROUST F- RINKENBACH R - SIEBERT C
SPANNAGEL D - ZOWNIR E

Membres absents excusés : ALLARD F- BARDA JP - CONRAD J - FELT T -FRITZ N - MEYER B
ZINS M

Membres absents non excusés : /

Procurations : ALLARD F à RINKENBACH R- BARDA JP à GREFF H–CONRAD J à MULLER M –
FELT T à GAUTAUX E-FRITZ N à SPANNAGEL D- MEYER B à ZOWNIR E-ZINS M à PROUST F

1. Choix des entreprises pour travaux lotissement Hessert

- lot 1: voirie-réseaux secs
- lot 2 : espaces verts

Le maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'analyse réalisé par le maître d'oeuvre MK études après réception des offres des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres pour les travaux du lotissement Hessert, pour

- le Lot 1 tranche ferme : voirie provisoire et conditionnelle : voirie définitive
- le Lot 2 : aménagement paysager.

Lot 1 tranche ferme : voirie provisoire

Les entreprises suivantes ont fait une offre , après négociation:

- KLEIN SETPB de Diebling	741 136.03 € HT
- VISCONTI de Rémering les Puttelange	780 120.05 € HT
- EUROVIA de Forbach	750 689.13 € HT
- COLAS de Sarreguemines	751 732.49 € HT
- T.P.D.P.SARL de Sarreguemines	788 075.30 € HT

Lot 1 tranche conditionnelle : voirie définitive

Les entreprises ci-dessous ont fait une offre , après négociation :

- KLEIN SETPB de Diebling	253 414.50 € HT
- EUROVIA de Forbach	246 223.94 € HT
- COLAS de Sarreguemines	288 230.58 € HT
- T.P.D.L. SARL de sarreguemines	306 117.00 € HT
- VISCONTI de Rémering les Puttelange	307 997.00 € HT

Lot 2 : Aménagement paysager

Ont fait une offre, après négociation :

- KLEIN SETPB de Diebling	46 931.50 € HT
- ID VERDE de Sarreguemines	48 461.47 € HT

- Jardin de l'Est de St Avoild

51 728.50 € HT (1ère offre, n'a pas
souhaité négocier)

Le maire propose au conseil municipal de retenir les offres les moins disantes pour le lot 1 tranche ferme et tranche conditionnelle, de même que pour le lot 2.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident par 12 votes pour et 7 votes pour par procuration de retenir les offres de l'entreprise KLEIN SETPB de Diebling , à savoir :

- lot 1 tranche ferme voirie provisoire pour	741 136.03 € HT
- lot 1 tranche conditionnelle voirie définitive	253 414.50 € HT
- lot 2 aménagement paysager	46 931.50 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h11.

M. le Maire informe le conseil que suite à la consultation des conseillers, les noms retenus pour les aires de jeux sont les suivants :

À l'étang : aire de jeux du Günzelbrunnen
Rue du pont : Au jardin de Rose-Marie

Le maire, René RINKENBACH